



Le 28/03/2025 - Communiqué de presse - Auteur : Châtelleraut | Temps de lecture : +/- 45 secondes

Aucune tolérance face à la violence

Châtelleraut, le 28 mars 2025

Hier soir, lors du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Châtelleraut, une centaine de manifestants CGT ont envahi les locaux, perturbant violemment la réunion et agressant deux agentes municipales, la directrice du CCAS et l'hôtesse d'accueil. Ces actes sont inacceptables. La municipalité condamne fermement ces violences et annonce le dépôt de plaintes contre les responsables.

Manifester est un droit. La violence ne l'est pas

La municipalité rappelle qu'elle respecte la liberté d'expression, mais qu'aucune cause ne saurait justifier de telles agressions. L'expression des opinions doit se faire dans le respect des personnes et des institutions. S'introduire illégalement dans un espace privé, menacer et blesser des agentes municipales est inadmissible.

Un décision mûrement réfléchi

La cessation de l'activité d'hébergement de la maisonnée d'Avaucourt est le fruit d'une réflexion approfondie visant à mieux accompagner nos aînés. Toutes les familles concernées ont été informées et accompagnées. Presque tous les résidents seront relogés à la résidence Beauchêne, garantissant un cadre de vie adapté et un suivi de qualité.

Le CCAS de Châtelleraut demeure pleinement engagé dans sa mission sociale, avec un budget de 17 millions d'euros, soit 46 500 euros dédiés quotidiennement à l'action sociale. Ces chiffres illustrent notre engagement constant en faveur du bien-être de nos aînés et de la solidarité envers les plus fragiles.

Nous ne laisserons pas la violence prendre le pas sur le dialogue et le respect.

Lydia de Abreu

Attachée de presse

05 49 20 20 08

06 31 01 59 85

lydia.deabreu@grand-chatellerault.fr